

Sommaire

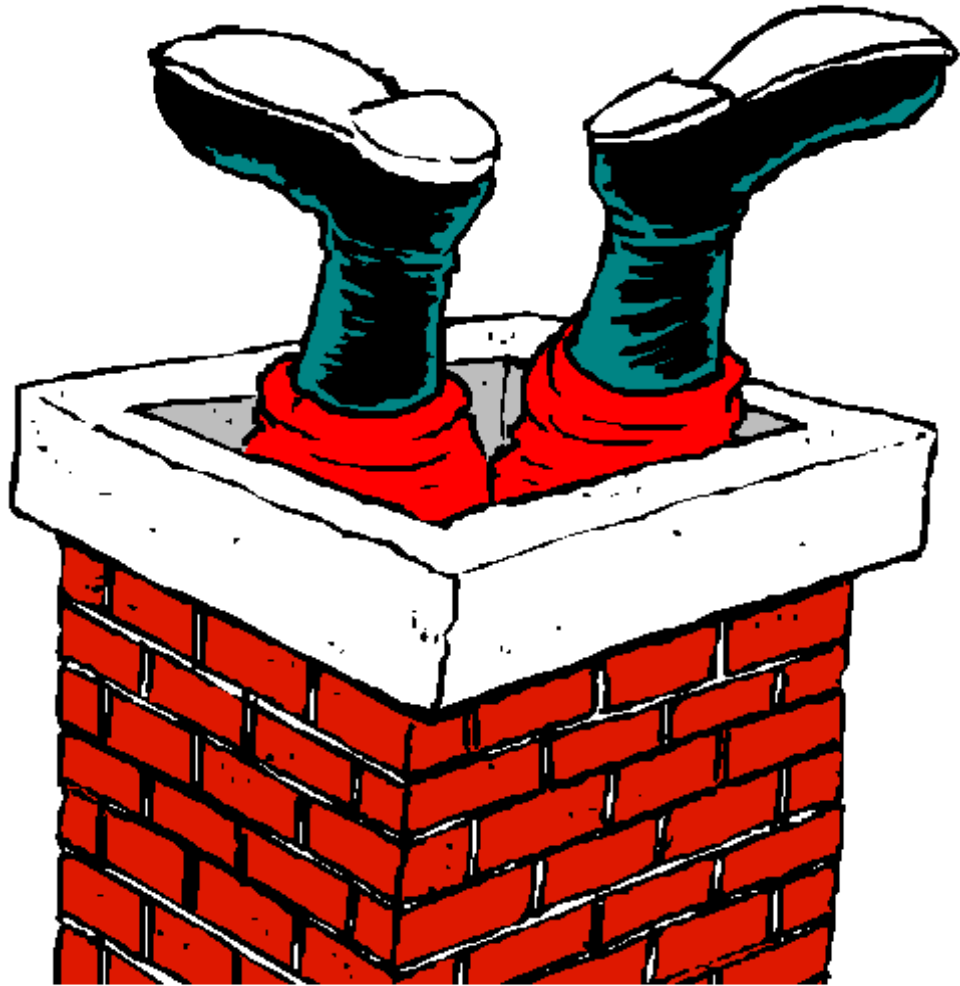
AIDISIA

- ◆ Compte rendu de la réunion du 25 octobre 2005
- ◆ Cotisation 2006
- ◆ Liste des membres
- ◆ AG et banquet : 20 mai 2006
- ◆ Promotions mises à l'honneur
- ◆ Comment réagir face à un rejet de candidature ?
- ◆ La diminution des exportations belges, une autre conséquence à terme de la diminution du nombre d'ingénieurs belges ?
- ◆ Pollution et normes environnementales pour les engins dits « hors route »

HERS - Département technique (ISI)

- ◆ Printemps des sciences

*Les membres du conseil d'administration
de l'Aidisia
vous souhaitent
un joyeux Noël et une heureuse année 2006*



Compte rendu de la réunion du 25-10-2005

Présents : Bleret N., Graas Ph., Manchel B., Dubois V., Cravatte P., Beyaert P., Rausch M., Herveg E.

Excusé : Henriche B.

UFIIB :

Ernest et Michel ont participé à plusieurs réunions de l'UFIIB. Un point très important est pour l'instant sur la table à l'UFIIB : la défense du titre dans le cadre du passage au système Bachelier-Master. Le titre officiel pour les futurs Master n'est pas encore légalement défini, or, pour permettre l'assimilation immédiate (sans dossier professionnel ou autres contraintes) il faut défendre un titre reprenant le titre d'ingénieur industriel. Dans le cas contraire, le risque est élevé de voir l'assimilation nécessiter le dépôt d'un dossier devant une commission ou autre contrainte. Nous profitons de l'occasion pour rappeler que l'UFIIB défend évidemment ce titre et qu'elle aurait un poids supérieur **si le nombre d'affiliés était supérieur à ce que nous connaissons actuellement.**

Revue de décembre :

Plusieurs articles sont déjà prévus :

- Article de Delphi : Pollution et normes environnementales pour les engins hors route.
- Printemps des sciences.
- Article de E. Herveg sur le salon des constructeurs liés à l'automobile à Luxembourg.
- Informations sur le banquet.
- Cotisations avec un rappel sur le rôle de l'UFIIB concernant la problématique de l'assimilation Ing. Ind. au master.

La date limite de rentrée des articles est fixée au 1^{er} décembre. La parution aura lieu la semaine avant Noël.

Banquet et AG :

La date est fixée au samedi 20 mai.

Divers :

- Discussion sur la signature des plans
- Nous constatons qu'il reste difficile de trouver un Webmaster

Pierre CARTRY
Secrétaire



AIDISIA - Cotisations 2006

Cotisation normale :	25 €
Couple de diplômés :	40 €
Cotisation d'honneur :	50 €
Jeune diplômé (2005) :	10 €
Cotisation sympathie :	15 €

DES EUROS, DES EUROS ...

L'AIDISIA et l'UFIIB ont besoin de moyens (financiers entre autre) pour défendre vos intérêts.

De plus, le versement que vous effectuerez sera aussi une marque de soutien et d'encouragement à tous les Ingénieurs dévoués et bénévoles qui ont créé et fait vivre votre association jusqu'à présent.

ET VOTRE SOUTIEN !!!

Actuellement, dans le cadre du passage dans le système Bachelier – Master (BAC+5), l'assimilation de la formation en 4 ans pourrait ne pas se faire automatiquement, avec le risque donc de dépôt de dossiers, de commission d'assimilation ou autres contraintes évidemment non encore définies. Afin d'éviter ces désagréments, il faut idéalement que le nouveau titre comporte le terme ingénieur industriel. L'UFIIB y travaille mais sa position lors des négociations serait renforcée si elle pouvait prétendre représenter beaucoup plus de membres, il est donc particulièrement important de payer votre cotisation pour l'année 2006. Nous sommes certains que vous serez sensibles à cet appel !

Voici les numéros des comptes bancaires:

AIDISIA: asbl
chemin de Weyler, 2 B- 6700 Arlon

Banque de la POSTE : 000-3250207-28
IBAN BE37 0003 2502 0728
BIC BPOTBEB1

DEXIA BIL:
IBAN LU29 0029 1508 0798 9000
BIC BILLULL

N'oubliez pas d'indiquer vos nom, prénom et année de promotion dans la zone communication du bulletin de versement.

Liste des membres pour l'année 2005 - Clôturée le 1/12/2005

- | | |
|---------------------------------|-------------------------------|
| 1 ANDRE Christophe - 2001 | 46 GODARD Daniel - 1976 |
| 2 BECHOUX Gabriel - 1971 | 47 GOFFIN Claude - 1985 |
| 3 BERIOT Michel - 1981 | 48 GOFFINET Denis - 2002 |
| 4 BERNARD Emile - 1970 | 49 GRAAS Philippe - 1981 |
| 5 BERNARDY Georges - 1965 | 50 GUILLAUME Pascal - 1986 |
| 6 BERTHELEMY Olivier - 1993 | 51 GUISSARD Roland - 1972 |
| 7 BEYAERT Pascal - 1986 | 52 HABAY André - 1995 |
| 8 BINAME Richard - 1970 | 53 HABAY Luc - 1969 |
| 9 BLERET Nicole - 1971 | 54 HAMES Jean-Luc - 1976 |
| 10 BONJEAN Michel - 1989 | 55 HENNERICY Jean-Paul - 1969 |
| 11 BREUER Jean-Michel - 1976 | 56 HERVEG Ernest - 1970 |
| 12 BURLET Jacques - 1976 | 57 JACOB Jean-Claude - 1972 |
| 13 BURTON Stéphane - 1997 | 58 JACOB Paul - 1985 |
| 14 CARRY Pierre - 1988 | 59 JORIS Jean-Marc - 2000 |
| 15 CASSART Alain - 1973 | 60 KAUFFMANN André - 1964 |
| 16 CHALON Henri - 1973 | 61 KEMP Pol - 1969 |
| 17 CHLEIDE Pol - 1971 | 62 KOEUNE Jean-Claude - 1967 |
| 18 CLAUDE Michel - 1976 | 63 KOHL Benoît - 1996 |
| 19 COLJON Jacques - 1977 | 64 LALLEMAND Roland - 1972 |
| 20 COLLIN Gérard - 1988 | 65 LAMBERT Marielle - 1992 |
| 21 CONROTTE Jean-Louis - 1987 | 66 LAMBERT Roland - 1972 |
| 22 CRAVATTE Pascal - 2000 | 67 LECART Damien - 1993 |
| 23 CREMER Guy - 1977 | 68 LEFEBVRE Guy - 1976 |
| 24 CREMER Hugues - 1986 | 69 LEGRAND Pascal - 2004 |
| 25 DAKHIA Toufik - 1981 | 70 LEMAIRE Michel - 1974 |
| 26 DE THEUX Pierre - 1979 | 71 LEVELING François - 1996 |
| 27 DEHOGNE Jean - 1967 | 72 LIZEN Marc - 1990 |
| 28 DEKER Jean - 1970 | 73 LORANT Jean - 1985 |
| 29 DESSY Pascal - 1992 | 74 LOUIS Jean-Marie - 1991 |
| 30 DETHOR Claude - 1973 | 75 LUCAS Pascal - 1995 |
| 31 DIDEMBOURG Marc - 1989 | 76 MANCHEL Bernard - 1981 |
| 32 DIDERICH Francis - 1983 | 77 MARCHAL Gaëtan - 1996 |
| 33 DUBOIS Valère - 1987 | 78 MARECHAL Frédéric - 2003 |
| 34 DUBRU Laurent - 1988 | 79 MARS Philippe - 2002 |
| 35 DUGAILLEZ Philippe - 1993 | 80 MATHIEU Jean-Claude - 1973 |
| 36 EVEN Joël - 1975 | 81 MELOT Jules - 1974 |
| 37 FAGNERAY Patrick - 1985 | 82 MERTZ Benoît - 1983 |
| 38 FOUSS Jean-Marie - 1978 | 83 MICHEL Jean-Pol - 1973 |
| 39 GENGOUX Michel - 1979 | 84 MOUNFIQ Ali - 1986 |
| 40 GEORGES Jean-Philippe - 1997 | 85 MULLER Daniel - 1968 |
| 41 GERARD Jean-Louis - 1974 | 86 NANQUETTE Fabrice - 1985 |
| 42 GERARD Stéphane - 1984 | 87 NEMRY Patrick - 1992 |
| 43 GEROUVILLE Olivier - 1996 | 88 NICOLAS Murielle - 1997 |
| 44 GILSON Jean - 1965 | 89 PAQUAY Stéphane - 1994 |
| 45 GOBIN Thierry - 1994 | 90 PERL Henri - 1965 |

- | | |
|--------------------------------|-------------------------------|
| 91 PERLEAU André - 1972 | 111 SCHRANK Pascal - 1986 |
| 92 PETIT Frédéric - 1996 | 112 SEYLL René - 1965 |
| 93 PETIT Louis - 1972 | 113 SPIES Jean-Marie - 1968 |
| 94 PIERRARD Daniel - 1972 | 114 SULEAU Robert - 1969 |
| 95 PIERRE Philippe - 1991 | 115 THOMAS Joël - 1992 |
| 96 PIERSON Jacques - 1965 | 116 UBAGHS Marc - 1984 |
| 97 PIRON Gilles - 1985 | 117 VAGUET Louis - 1981 |
| 98 PLUN Roger - 1968 | 118 VAN DRIESSCHE Yves - 1987 |
| 99 PONCELET Anthony - 1993 | 119 VAN PARIJS Edouard - 1986 |
| 100 RAMLOT Michel - 1971 | 120 VAN WAMBEKE Pierre - 1993 |
| 101 RAMLOT Sébastien - 2001 | 121 WAGNER Jean-Michel - 1987 |
| 102 RAUSCH Michel - 1987 | 122 WANLIN Christian - 1975 |
| 103 RAUSCH Stéphane - 1989 | 123 WAUTHIER Olivier - 1994 |
| 104 REICHLING Jean-Marc - 1991 | 124 WEBER Jean - 1975 |
| 105 RENARD Nathalie - 1991 | 125 WILLETTE Fredy - 1973 |
| 106 RIGAUX François - 2004 | 126 WOLF Edgard - 1976 |
| 107 RION Noël - 1974 | 127 ZINTZ Hector - 1965 |
| 108 SANTUCCI Claude - 1971 | |
| 109 SCHEEN Christian - 1981 | |
| 110 SCHETTER Guy - 1975 | |

Extrait du fichier de l'AIDISIA - 1/12/2005

Pour toute erreur ou omission, contacter nicole.bleret@skynet.be, Trésorière

Assemblée Générale et 25^{ème} Banquet

Le samedi 20 mai 2006

Cette année, le banquet des Anciens aura lieu à la même date que la journée " Portes ouvertes" du département technique de la HERS (l'ISI) et de l'ITELA (qui fêtera son 50^{ème} anniversaire).

Les modalités d'organisation ne sont pas encore définies et nous les publierons dans la prochaine revue en mars 2006.

Mais vous pouvez déjà bloquer la date dans votre agenda!

Lors du banquet, les promotions se terminant par le chiffre 6 seront mises à l'honneur: 1966,1976,1986 et 1996.

Des diplômés des années fêtées seront contactés par l'AIDISIA pour "battre le rappel" et préparer de joyeuses retrouvailles pour les promotions qui fêtent 10, 20, 30 ou 40 ans.

Pour info: Daniel Gérard (promo 1966) nous a déjà dit qu'il serait au rendez-vous! Il reviendra expressément de sa retraite ensoleillée de St Estève. Nous lui promettons de mettre une légende à chaque photo!

Blagues transmises par Daniel :

Qu'est-ce qui commence par « bi » et qui fait très peur dans un avion ?

Réponse : « Bijour, je suis li commandant di bord ».

Vous est-il déjà arrivé de regarder quelqu'un de votre âge et de vous dire que vous ne pouvez pas paraître aussi vieux ? Voici ce que raconte un patient :

En attendant mon tour dans le cabinet du dentiste, j'ai remarqué son diplôme, accroché au mur, où on pouvait lire son nom.

Soudain je me suis souvenu d'un grand jeune homme du même nom qui était dans ma classe, il y a 30 ans. Mais à le regarder, je ne pouvais pas imaginer un instant que ce fût lui. Ce vieillard aux cheveux gris et au visage ressemblant au grand canyon ne pouvait avoir été mon copain de classe. Après qu'il eut fini d'examiner mes dents, je lui ai demandé s'il avait été à la même école que moi.

« Oui a-t-il répondu.

« En quelle année avez-vous eu votre diplôme ? » lui demandai-je.

« 1971 » dit-il. « Pourquoi ? ».

« Vous étiez dans ma classe ! »

Il m'a regardé attentivement, et alors ce fils de p... m'a demandé :

« Vous donniez quel cours ? »

Promotions qui seront mises à l'honneur lors du banquet le 20 mai 2006.
PROMOTION 1966

DEHOGNE Henri	EI 081/733 755 hnrangi@belgacom.net	
GERARD Daniel	MC 33/687 10 28 37	
GOLINVAUX Richard	EI 063/387 143	
KOEUNE Guy	MC 071/457 005	071/331 845
MARTIN Yvon	EO 061/312 692	
ORENS Jean-Claude	MC	
PIERRE Pol	EI 352/368 756	352/494 131
SCHROBILTGEN Guy	EI 41/563 103 035 guy_schrobiltgen@hotmail.com	41/56 466 68 86
	guy.schrobiltgen@power.alstom.com	
WINTQUIN Jacques	EO 063/386 191	

PROMOTION 1976

ANDRE Georges	TP 33/232 36 40 16 gandredg@aol.com	33/232 23 67 06
BAKIR Radouane	MC 212/227 70 52 radouane.bakir@renault.com	212/254 82 56 radouane.bakir@renault.com
BOQUEL Dominique	EO 061/613 139	061/612 322
BOUCHAT Joël	EO 082/222 281	
BRACKMAN André	TP 063/570 187	063/570 187
BRACONNIER Philippe	EI 063/678 190	081/252 900 philippe.braconnier@b-rail
BREUER Jean-Michel	MC 063/21 73 63 jeanmichel.breuer@skynet.be	084/21 10 04
BURLET Jacques	EI 082/22 56 42 jacques.burlet@belgacom.net	082/21 24 11
CHAU KINH Nhan	MC	
CLAUDE Michel	TP 080/21 42 32 michel.claude@village.uunet.be	080/21 66 62
CLESSE Chantal	EO 063/237 326 chantal.wilwerth@cegelec.com	352/438 882 93
COLLET Jean-Paul	MC 063/23 71 29 jean.paul.collet@isma-arlon.be	063/430 178
COLLIN Jacqy	EO 061/611 286 jacqy.collin@skynet.be	061/612 322
DECHAMPS Joseph	EO 04/337 83 77	019/338 777
DECOLLE Philippe	TP 063/455 373 pdecolle@met.wallonie.be	063/245 861
GODARD Daniel	EO 063/224 620 danigoda@skynet.be	081/722 798 daniel.godard@belgacom.be
GRIBAUMONT Jean	TP 061/27 71 42	061/275 380
HAMES Jean-Luc	EO 063/21 94 20	352/26 17 791
JUMAINE Georges	EO	
KABEYA Ezechiel	EO 255 074 129 71 00 erksons@yahoo.com	255 022 213 04 29

LAMBERT Daniel		EO 061/688 588 061/612 322
	daniel.lambert@skynet.be	
LAMBERT Philippe	EO 084/366 033	081/237 201
LAMBINET Françoise	TP 063/570 386	063/228 294
LECOMTE André	TP 061/328 142	063/247 451
	famille.lemasson@belgacom.net	lecomte.a@irc.mil.be
LEFEBVRE Guy	TP 063/455 192	061/226 308
	guy.lefebvre@skynet.be	guy.lefebvre@b-raib.be
MERTZ Luc	TP 063/237 302	352/547 051 239
NINANE Bernard	MC 084/467 119	061/228 751
	bernardninane@b-rail.be	
NOBLET Luc	TP	
PERARD Dominique	EI 063/222 516	063/222 516
PIOTROWSKI Stanislas	EO 063/225 092	352/454 646 46 62
	stanislas.piotrowski@axa-assurances.lu	
RASKIN José	TP 081/612 210	081/711 523
		jose.raskin@forem.be
ROCK Claude	MC	061/23 05 00
SIMON Jean-Paul	MC 352/236 206 44	352/819 925 67
THILL Jean-Luc	EO	061/612 322
		thj@belgocontrol.be
TON THAT Sam	EO	
WOLF Edgard	EI 063/388 819	352/501 834 10
	edgardwolf@delphi.com	
<u>PROMOTION 1986</u>		
ADAM Jean-Louis	EO 061/46 65 13	352/80 29 11
BEYAERT Pascal	TP 063/228 301	352/802 912 51
	pascal.beyaert@skynet.be	p.beyaert@astron.biz
BOUDRA Hammou	EI 063/233 042	352/397 580
BOUHY Myriam	TP 084/467 336	084/467 336
BOUNAANAA Mimoun	EI	
CAILTEUX Michel	MC 352/236 511 03	352/236 511 03
	niromc@hotmail.com	niromc@hotmail.com
CHAUVAUX Alain	EI 063/45 66 19	352/50 56 32
		info@caf.lu
CREMER Hugues	EO 061/21 30 44	352/50 18 21 40
	hugues.cremer@delphi.com	
DROUARD Eric	MC 063/237 348	352/802 911
	elo.4a@infonie.be	e.drouard@astron.biz
DUSSART Fabrice	EO 084/212 680	061/223 275
EISCHEN Jean-François	MC 063/22.49.01	352/55 51 34 18
FASBENDER Jean-Claude	EO 063/444 805	352/390 326
GEORGES Pascal	EI 063/675 565	352/501 843 10
	pascal.georges@delphi.com	
GILLET Jocelyne	TP 063/455 276	
GUEBENNE Richard	TP 352/091 148 964	352/435 540
	richard.guebenne@internet.lu	pixxell@internet.lu

GUILLAUME Pascal	EO 061/217 824	352/819 925 99
	pascal.guillaume@pi.be	pascal.guillaume@goodyear.com
HAAS Michel	EI 063/23 33 28	352/50 18 43 00
HAUMONT Jean-Louis	MC 063/233 632	352/819 938 12
HENROTTE Eric	MC 063/232 647	352/819 938 27
KRIER Serge	EI 063/219 279	352/437 91
		s.krier@eib.org
LAMBERT Michel	EO 49/711 780 15 82	49/703 146 319 09
	michel_lambert@gmx.net	michel.lambert@philips.com
LAURENT Pascal	TP 061/413 430	063/243 211
MALCHAIR Martial	EO 02/355 24 82	02/206 92 00
	martial_malchair@belgocontrol.be	
MORET Eric	EO 352/021 210 778	352/440 249
		eric.moret@alice.lu
MOUNFIQ Ali	EI 063/22 08 22	
	amounfiq@swing.be	
NEUBERG Hubert	MC 063/226 531	352/819 933 37
	hubert.neuberg@goodyear.com	
NICOLAY Frédéric	MC 063/23 25 82	352/81 16 93-9
	frederic.nicolay@ping.be	info@imatec.lu
PEDRO Luis	EO 352/30 92 81	352/40 04 44 233
SAINLEZ Frédéric	EO 063/371 603	352/555 021 79
	frederic.sainlez@arcelor.com	
SCHMIT Patrick	EO 063/389 401	063/381 125
	patrick.schmit@emi-aubange.be	
SCHMITZ Philippe	EO	352/22 98 99-1
		luxinfo@pt.lu
SCHRANK Pascal	EO 063/38 93 88	352/47 12 12 236
	pascal.schrank@reuters.com	
SCHROBILTGEN Frédéric	EO 063/384 607	352/555 135 78
SCHUSTER Alain	MC 352/35.78.27	352/58 20 28 80
	alain.schuster@profilarbed.lu	
VAN PARIJS Edouard	MC 063/67 71 50	063/23 00 00
	eddy.vanparijs@caramail.com	eddy.vanparijs@ibelgique.be
VERHEYDEN Claude	EO	352/430 024 049
	cverheyden@europarl.eu.int	
<u>PROMOTION 1996</u>		
BERNARD Philippe	MC 063/21 96 46	352/45 09 15-1
	philippe.bernard@telindus.lu	
BOIGELOT Olivier	EO	352/355 665 36
	olivier.boigelot@skynet.be	boigelot@cetrel.lu
COLLARD Samuel	MC	
COLLET Christophe	MC 063/455 902	352/789 511 205
DEBEFFE Nicolas	EO 063/446 846	352/355 663 29
	debeffe@skynet.be	debeffe@cetrel.lu
DECKER Jean-Yves	MC 063/229 805	352/355 663 62
	jeanyves.decker@wanadoo.be	decker@cetrel.lu

DECKER Olivier	TP 063/455 140 deckerolivier@hotmail.com	352/360 370
DEHOVE Luc	MC 04/233 16 96 luc.dehove@belgacom.be	02/202 64 64
DELBASCOUR Laurent	EO 081/433 075 laurent.delbascour@brutele.com	071/277 854
DEMEYER Bruno	TP	
DEVOUGE Jean	MC	
FERIR Pascal	EO 063/385 234 pferir@tiscali.be	352/459 013 926 pascal.ferir@dexia-bil.com
GEIMER Eric	TP 063/384 768 eric.geimer@skynet.be	352/34 94 84 31 eric.geimer@atisapm.com
GEROUVILLE Olivier	EO 063/45 75 73 ogerou@hotmail.com	352/45 35 45 23 21 oliv-
ier.gerouville@degroof.lu		
GILSON Sébastien	TP 063/583 361 seb.gilson@skynet.be s.gilson@province.luxembourg.be	063/212 285
GODFRIND Vincent	TP 061/614 140	084/311 068
HARIRA Samir	MC 063/37 03 86	352/45 17 10 bevilacqua@cmdnet.lu
JOBLIN Fabrice	MC 063/582 997 fjoblin@europarl.eu.int	352/430 024 317 fjoblin@europarl.eu.int
KOHL Benoît	EO 063/22 56 96 kohl.benoit@skynet.be	352/48 48 80 399 bkohl@efa.lu
KOHNEN Alain	MC 061/25 61 97 alain_3305@hotmail.com	352/55 76 11 389 alain.kohnen@thomson.net
LAFFUT Pascal	EO 063/42 31 44 plaffut@hotmail.be	
LAMBERT Eric	MC elambert@skynet.be	352/261 707 548 eric.lambert@cora.lu
LAMBOTTE Olivier	MC	
LAMOCK Frédéric	MC 063/38 45 54	352/292 942 442 fred.lamock@sun.com
LAMOLINE Pierre	EO p_lamoline@hotmail.com	04/361 70 52
LECHAT Olivier	MC 063/226 189 olivier.lechat@tiscali.be	352/360 385 335 olivier_lechat@be.ibm.com
LEVELING François	EO 063/223 574 fr_leveling@hotmail.com	352/24 33 6887 fleve-
ling.cs@clearstream.com		
MARCHAL Gaëtan	MC 081/461 519 gaetan.marchal@sonaca.com	071/255 271
MATHIAS Laurent	TP 063/383 599 fouleessudistes@hotmail.com	352/499 52 76 laurent.mathias@cfm.lu
NICOLAS Karine	TP 063/226 753	352/339 595 223

NOEL Frédéric	TP 063/60 16 09	352/504 650 238
	frederic.noel@eu.averydennison.com	
PETIT Christophe	MC 084/367 335	084/220 922
PETIT Frédéric	EI 080/215 522	080/216 662
	frederic.petit@village.uunet.be	arvielsalm@cfwb.be
PHILIPPE David	CH 063/455 813	063/577 313
PISSEL Yannick	MC 063/383 278	
	yannick.pissel@fleming.com	
REMACLE Joël	EI 063/457270	
	joel.remacle@skynet.be	jremacle@alloy2000.com
SONDAG Michaël	EO 063/388 059	

Pour toute correction ou modification de vos coordonnées, veuillez compléter et renvoyer la fiche de renseignements en annexe.

Les jeunes diplômés des promotions 2004 et 2005 peuvent utiliser la fiche pour nous communiquer leurs coordonnées professionnelles, si ce n'est déjà fait, ou nous faire savoir qu'ils sont à la recherche d'un emploi !

L'Aidisia reçoit des offres d'emploi qu'elle peut vous envoyer le cas échéant.

Comment réagir face à un rejet de candidature ?

Le rejet d'une candidature par une entreprise est une expérience désagréable et d'autant plus stressante que l'on pensait avoir acquis, grâce au diplôme, une stature incontestable ou presque...

Ci-dessous une stratégie possible issue de ce que j'ai pu observer passivement dans notre région pendant les trente-cinq dernières années. Les réflexions et les conseils sont donc étayés par des données en nombre juste suffisant que pour être indicatifs. Il est presque certain que manquent des situations que je n'ai pas eu l'occasion d'observer. Mais il faut un début à tout et si d'autres travaux similaires existent déjà, puisse cette ébauche rappeler leur existence pour susciter une confrontation d'opinions enrichissante pour tous.

Dans le processus de rejet d'une candidature, tout se passe comme s'il y avait une succession de malentendus possibles entre le candidat et l'entreprise :

Soit, la société qui vous a refusé une embauche a peut-être déjà engagé une autre personne, donc n'a plus d'emploi disponible pour vous actuellement et aurait pu le signifier plus clairement et diplomatiquement.

D'un autre côté, Il y a d'autres sociétés dans l'environnement immédiat et leur nombre devrait approximativement croître proportionnellement au carré de l'accroissement du rayon du cercle de prospection.

Soit l'entreprise utilise des tests inadéquats (numérologie, graphologie, astrologie...) ou interprète mal les autres et le candidat malheureux en est pour ses frais de comprendre pourquoi on l'a refusé.

J'ai entendu parler en leur temps de ce genre de tests. Ils semblent aujourd'hui être heureusement passés de mode. J'ai entendu personnellement très peu de témoignages incriminant le comportement des entreprises au niveau des tests à l'embauche.

Par contre j'ai entendu des témoignages négatifs et répétitifs sur des bizarreries dans le management de plusieurs sociétés après l'embauche. Ce qu'il faut retenir de ceci c'est que si votre candidature a été rejetée, vous avez peut-être aussi échappé à un stress long et inutile !

D'un autre côté, l'entreprise est libre de faire son choix comme elle l'entend. Elle n'est pas, à moins qu'il existe un texte de loi que j'ignore, obligée de vous justifier sa décision pas plus d'ailleurs qu'un bureau de consultant qui jouerait le rôle d'intermédiaire.

Il vous faut donc accepter le côté inexorable du destin : vous ne pouvez vous soucier que de ce qui dépend ou dépendra plus tard de vous. Tout autre souci est une perte de temps (Epictète, Manuel, I, éditions Arléa)

Interdisez-vous de succomber à toute tentation d'écouter un ressenti réflexe pour déverser un flot de critiques sur la société en question car vos relations avec elle ne sont peut-être que partie remise...

Les hasards de la mobilité de l'emploi dans quelques années pourraient vous amener à représenter votre candidature dans cette même société avec l'avantage d'une expérience industrielle incontestable et surtout d'avoir compris pourquoi vous n'avez pas été embauché la première fois.

Une autre société où vous auriez trouvé un emploi pourrait aussi vous impliquer dans les relations techniques qu'elle pourrait avoir avec la société qui avait auparavant décliné votre candidature.

C'est plus agréable de gérer seulement des problèmes techniques plutôt que d'y ajouter simultanément des problèmes d'états d'âme inutiles, confus et dangereux pour votre emploi.

Pour la conjoncture économique et politique actuelle dans notre région, la probabilité que l'entreprise soit en tort est donc faible, plus faible que la proposition suivante :

Soit, il y a un malentendu entre le candidat et sa conception de la stature qu'il doit adopter dans sa vie professionnelle voire dans sa vie tout court.

Un philosophe grec du I^{er} siècle, Plutarque, a démontré dans son traité : *L'ami véritable* (éditions Arléa), qu'il était plus opportun d'écouter un ami qui dise la vérité aussi désagréable qu'elle soit et donc incite à réagir, plutôt que de rester passif en se laissant consoler et distraire par des flatteries et des assuétudes.

Il faut donc que la conscience de soi écoute et devienne cet ami véritable et que les résolutions de tous les malentendus éventuels qui peuvent parsemer votre conception de l'existence deviennent des objectifs rationnels bien définis qu'il faut rendre accessibles rapidement, avec cependant, un niveau de stress supportable.

Avant de poursuivre votre prospection et surtout si vous avez subi d'autres échecs, il faut suspendre la recherche et envisager de vous remettre en question :

Vous devez absolument savoir si vous n'avez pas une ou des casserole(s) à la patte dont vous ne vous rendez pas compte.

Vous doutez d'avoir une casserole ?

Alors, compulsez donc la dernière version du répertoire des anciens diplômés, regardez à la classification par sociétés, s'il s'y trouve celle où vous avez essuyé un échec. Si vous comptez N anciens diplômés et qu'il n'y a pas de rumeurs de plan social, alors on peut procéder à une tentative de comparaison entre votre session d'entretiens et tests d'embauche et celles de vos confrères déjà en place.

Dans ces tests il y en a au moins un qui constitue le « détecteur de casseroles » (DDC) qui a déterminé votre échec alors que vos confrères ont été acceptés.

La probabilité que ce DDC soit inadéquat est :

$$J = 1/(N + 1)$$

Soit, 1 cas inadéquat divisé par N + 1 cas possibles.

La probabilité que vous ayez quand même une casserole est donc la probabilité inverse de la précédente soit :

$$C = 1 - 1/(N + 1) \text{ avec } N = 1 \text{ ou } N > 1$$

Si la société n'est pas dans le répertoire ou n'a pas encore de diplômés de l'ISIA, alors on ne peut pas utiliser le répertoire de l'AIDISIA, et il faudrait alors déterminer le nombre N d'ingénieurs industriels d'autres origines.

En fait, le but de ce petit exercice humoristique est de vous faciliter d'envisager de vous remettre en question pour vérifier votre stature.

Si vous vous êtes enfin décidé à vous remettre en question, vous devez rassembler par écrit tous les souvenirs de l'entretien et des tests que vous avez passés et analyser le tout.

Si cette démarche ne découvre rien de déterminant, alors prenez votre dossier avec vous et parlez-en à votre médecin traitant qui vous connaît beaucoup plus que vous le pensez et pourra vous conseiller un autre professionnel.

Ce dernier, vous fera éventuellement passer des tests identiques à ceux de l'entreprise ou peut-être même plus pointus, en vous donnant cette fois, un diagnostic et le moyen de rectifier le tir, voire même de compléter ou modifier votre formation.

Tous les intervenants de ce processus sont tenus par le secret professionnel.

Après cela, modifiez éventuellement votre CV, la lettre de motivation, reprenez votre prospection et bon vent !

Ing Ernest HERVEG
Vice président AIDISIA

La diminution des exportations belges, une autre conséquence à terme de la diminution du nombre d'ingénieurs belges ?

Les nombreux constats et informations à propos de la désaffection des jeunes vers les études d'ingénieurs, que ce soit « civils » ou « industriels » et donc à court ou moyen terme sur le nombre d'ingénieurs diplômés en Belgique me font réfléchir sur les conséquences indirectes de ce problème sur l'économie belge.

En effet, outre un risque inflationniste potentiel sur les salaires des ingénieurs en Belgique, du fait de leur raréfaction, qui pourrait influencer la compétitivité des entreprises, je suis persuadé que cette diminution aura un impact non négligeable sur les exportations des entreprises belges.

Pourquoi? Chaque année, un certain pourcentage d'ingénieurs belges s'expatrient ou émigrent vers des contrées plus ou moins lointaines. Ceux-ci, mus par un réflexe presque naturel d'attrait national, vont avoir tendance, dans leur nouvelle entreprise ou structure à l'étranger, à privilégier ou suggérer des appels d'offres auprès d'entreprises belges dont ils connaissent les capacités à satisfaire au cahier des charges. Si ces dernières sont compétitives, pour des raisons techniques ou commerciales, elles décrocheront des contrats qu'elles n'auraient peut-être jamais pu avoir la chance d'obtenir si ces ingénieurs belges à l'étranger n'avaient pensé à elles.

Ce « réflexe national » de ces « ingénieurs belges du bout du monde » peut généralement s'expliquer pour diverses raisons telles que: des expériences concluantes lors de projets ou de collaborations similaires réalisés auparavant en Belgique ; une communication plus aisée dans la langue maternelle lors de l'avant-projet ; du pur patriotisme ou de la fierté nationale ; des relations personnelles, amicales ou de confrérie (type associations d'anciens,...) ; éventuellement un certain « mal du pays », ...

Je travaille dans une multinationale au Luxembourg employant des ingénieurs venant de tous les points du globe, et je constate que ce comportement n'est pas typiquement belge et chaque nation qui a des ingénieurs qui s'expatrient profite de ce réflexe « nationaliste ».

Il paraît donc évident que suivant ce que je viens de décrire, que la diminution du nombre d'ingénieurs belges réduira le volume des exportations de biens et de services des entreprises belges, ou, suivant le côté duquel on se place, augmentera les parts de marché des entreprises des autres pays. La nature a horreur du vide...

Je pense que ce sujet vaudrait la peine d'être étudié de façon plus détaillée et d'être quantifié financièrement, afin de pouvoir alerter les ministères belges concernés ainsi que les diverses fédérations d'entreprises en Belgique, sur le problème qui nous préoccupe tous qui est la désaffection des filières « ingénieurs » dans le choix des études des jeunes.

Ing. Michel Rausch
Administrateur AIDISIA

Pollution et normes environnementales pour les engins dits « hors route ».

La qualité de l'air et les problèmes de pollution font de plus en plus la une de l'actualité. L'industrie automobile est depuis longtemps concernée par cette problématique et propose différentes solutions technologiques pour diminuer considérablement la pollution tant des voitures particulières que des camions.

Cependant, la circulation routière n'est pas la seule responsable de cette pollution et nombre d'engins de chantiers participent à la dégradation de la qualité de notre air.

1. Quels sont les équipements soumis à cette législation ?

La première législation européenne concernant les émissions des engins mobiles « hors route » a été promulguée en 1997. Un premier set de mesures a été introduit dès 1999 et un second en 2001.

Les équipements concernés par cette législation spécifique incluent les appareils de forages industriels, les compresseurs, les bulldozers, les pelleteuses, les camions de chantiers, les chariots élévateurs, les engins d'entretien des routes, les chasse-neige, le matériel de piste des aéroports, les nacelles élévatrices ainsi que les grues mobiles.

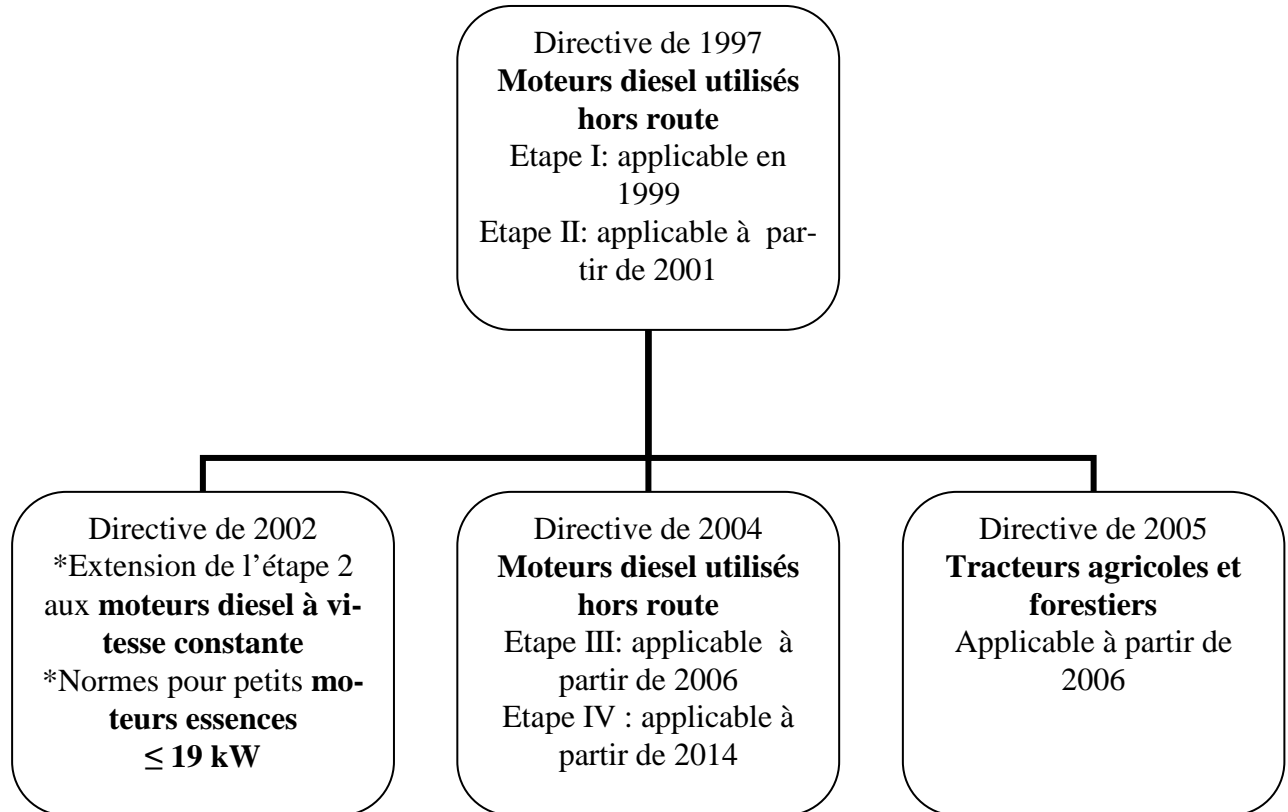
Dans ce premier set législatif se retrouvaient également les tracteurs forestiers et agricoles. Par contre, de petites applications telles que tronçonneuses ou tondeuses à gazon n'étaient soumises à aucune restriction d'émissions.

Par la suite, la législation européenne s'est étoffée autour de trois classes d'équipements :

- les petits moteurs à essence de moins de 19 kW

- les engins diesel utilisés hors route
- les tracteurs forestiers et agricoles

Chacune de ces classes est désormais soumise à une législation spécifique.



2. Normes pour petits moteurs à essence.

Depuis la directive parue en 2002, les petits moteurs à essence (moteur inférieur à 19 kW) sont aussi soumis à des limites d'émissions. Dans cette catégorie, on retrouve les tondeuses à gazon, les tronçonneuses, les débroussailleuses, etc.

Cette directive européenne est dans les grandes lignes semblable à la législation en vigueur aux Etats-Unis.

Cette catégorie d'équipements est elle-même divisée en deux sous-catégories :

- Classe H (handheld) qui regroupe les équipements de moins de 20 kg et qui doivent être tenus en main lors de leur fonctionnement.
- Classe N (non-handheld) qui regroupe les équipements non couverts par la définition précédente.

L'introduction des dates d'application de ces nouvelles normes dépend bien sûr du niveau de sévérité incriminé (niveaux I et II) mais aussi du type d'équipements visés. Le niveau I d'émissions est d'application depuis août 2004. Le niveau II quant à lui sera effectif de août 2004 à août 2008.

Les polluants visés par cette législation sont le monoxyde de carbone, des hydrocarbures imbrûlés et les oxydes d'azote.

Niveau I :

Dans le cas des équipements classe H, les hydrocarbures et oxydes d'azote sont mesurés séparément.

Par contre, pour les équipements classe N, la mesure des hydrocarbures et des oxydes d'azote est faite simultanément.

Ce qui donne les valeurs maximales suivantes :

Categorie	Cylindrée	CO (g/kWh)	HC (g/kWh)	NOx (g/kWh)	HC + NOx (g/kWh)
H	< 20	805	295	5.36	-
	≥ 20 to < 50	805	241	5.36	-
	≥ 50	603	161	5.36	-
N	< 66	519	-	-	50
	≥ 66 to < 100	519	-	-	40
	≥100 to < 225	519	-	-	16.1
	≥ 225	519	-	-	13.4

Niveau II :

Lors de la mise en application de ce niveau II, seules la mesure du monoxyde de carbone et la mesure simultanée des hydrocarbures et des oxydes d'azote ont été retenues.

Categorie	Cylindrée	CO (g/kWh)	HC + NOx (g/kWh)
H	< 20	805	50
	≥ 20 to < 50	805	50
	≥ 50	603	72
N	< 66	610	50
	≥ 66 to < 100	610	40
	≥100 to < 225	610	16.1
	≥ 225	610	12.1

Une étude réalisée en Suède sur un moteur 4 temps de tondeuse à gazon, puissance 4cv, a démontré que lors d'une heure de fonctionnement de ce

moteur les émissions d'hydrocarbures aromatiques (PAH) étaient équivalentes à celles d'une voiture à essence parcourant 150 km ! Ces chercheurs ont également démontré une réduction évidente de 80 % de ces PAH lors de l'utilisation d'un pot catalytique sur un tel moteur !

En outre, les valeurs limites de (HC + NOx) sont tellement faibles que seule l'utilisation d'un pot catalytique permettra aux constructeurs de rencontrer les exigences légales.

3. Normes pour les moteurs utilisés hors route.

La Commission Européenne a, dans l'année 2004, défini de nouvelles normes pour tous les engins de chantier à moteur diesel. Un troisième set de normes plus restrictives va progressivement s'appliquer de 2006 à 2013 tandis qu'une quatrième étape sera d'application dès 2014.

Les limites prévues dans les étapes 3 et 4 ne concernent que les nouveaux équipements. Lors du remplacement d'un moteur sur du matériel déjà en usage, les limites d'émissions à appliquer sont celles qui étaient en usage lors la commercialisation du moteur original.

Les autorités européennes, américaines et japonaises ont été mises sous pression par l'industrie pour harmoniser les standards d'émission afin de rationaliser le développement des moteurs et les demandes de certification pour les différents marchés. Ainsi les étapes 3 et 4 de la législation européenne ont été développées en harmonie avec les normes américaines.

Les normes d'émissions des engins « hors route » en chiffres :

Etape 3 - A

Catégorie	Puissance nette	Date d'application	CO	NOx + HC	PM
	kW		g/kWh		
H	130 ≤ P ≤ 560	Janvier 2006	3.5	4.0	0.2
I	75 ≤ P < 130	Janvier 2007	5.0	4.0	0.3
J	37 ≤ P < 75	Janvier 2008	5.0	4.7	0.4
K	19 ≤ P < 37	Janvier 2007	5.5	7.5	0.6

Etape 3 -B

Catégorie	Puissance nette	Date d'application	C	HC	NOx	
			O			

	kW		g/kWh			
L	130 ≤ P ≤ 560	Janvier 2011	3.5	0.19	2.0	0.025
M	75 ≤ P < 130	Janvier 2012	5.0	0.19	3.3	0.025
N	56 ≤ P < 75	Janvier 2012	5.0	0.19	3.3	0.025
P	37 ≤ P < 56	Janvier 2013	5.0	4.7 (NO _x + HC)		0.025

Cette étape 3-B requiert de très faibles émissions de particules. Il apparaît donc indispensable d'équiper les futurs engins de chantiers de filtres à particules.

Etape 4

Catégorie	Puissance nette	Date d'application	CO	HC	NO _x	PM
	kw		g/kWh			
Q	130 ≤ P ≤ 560	Janvier 2014	3.5	0.19	0.4	0.025
R	56 ≤ P < 130	Octobre 2014	5.0	0.19	0.4	0.025

L'étape 4 quant à elle limite de manière drastique les émissions de NO_x, ce qui laisse supposer que ces engins seront aussi équipés d'un système de traitement des NO_x tels que le piège à NO_x ou un SCR (Selective Catalyst Reduction).

La technologie SCR sera également d'application sur les moteurs diesel (camions et bus) dans les années à venir.

Elle est basée sur une réaction chimique de l'urée avec les oxydes d'azote, ce qui permet d'obtenir de l'azote gazeux, du CO₂ et de l'eau.

La contrainte de cette technologie est le remplissage régulier du réservoir d'urée et nécessite donc un avertissement de l'utilisateur dès un niveau bas du réservoir.

Le législateur entrevoit une possibilité de diminution automatique de la puissance disponible du moteur en cas de non remplissage du dit réservoir. Les modalités de cette restriction sont toujours à définir.

La technologie du piège à NO_x est toujours actuellement sous développement car si elle se montre très efficace au début de son utilisation elle doit, bien sûr, conserver les mêmes caractéristiques dans le temps. L'utilisation d'un piège à NO_x exige aussi en parallèle une qualité de diesel particulier sans soufre – moins de 10 mg/kg. En effet, le soufre présent dans le carburant a la particularité de détruire le matériau réactif utilisé dans le piège à NO_x qui se trouve de ce fait sans efficacité.

4. Normes pour les tracteurs agricoles et forestiers.

Les tracteurs agricoles et forestiers sont regroupés dans les mêmes catégories de véhicules que les engins à moteur diesel dits « hors route ». Les dates d'application des différentes normes sont les mêmes et dépendent directement de la puissance du moteur exprimée en kW.

Toutefois, le législateur a prévu une possibilité pour les fabricants de moteurs pour tracteurs l'adoption d'un schéma de flexibilité pour l'obtention du certificat de conformité. Sous certaines conditions définies dans la loi, le constructeur peut agréer son moteur sous des normes moins restrictives et ce pour un nombre limité de moteurs produits lors d'une même année.

Les valeurs limites des particules seront revues par la Commission Européenne au cours de 2006. Ces valeurs pourront être adaptées en vue de refléter les possibilités techniques de réduction des particules disponibles à ce moment.

5. Conclusion.

Tout comme les véhicules routiers, les équipements munis de moteurs diesel ou essence, dynamique ou statique, sont soumis à des normes environnementales de plus en plus strictes. Ces limites d'émissions extrêmement faibles exigent de la part des concepteurs l'adaptation et/ou le développement de technologies de plus en plus sophistiquées.

Toutes ces technologies exigent des connaissances de plus en plus pointues. Elles représentent une timide réponse aux problèmes de pollution de l'air et de changements climatiques que subit notre environnement.

L'industrie propose dans tous les domaines, depuis les tondeuses à gazon jusqu'aux engins lourds de chantier, des équipements respectueux de l'environnement. A chacun d'entre nous d'agir de façon responsable en connaissance de cause ...

Si vous souhaitez obtenir plus de renseignements, vous pouvez contacter la société Delphi établie à Bascharage. Notre coordinatrice de la législation relative aux émissions des gaz d'échappement, Madame Dominique Mor-mont peut être jointe au :+352 5018 2094



printemps des sciences

« Le cerveau »



Activités diverses

A Arlon: du lundi 13 au samedi 18 mars 2006
pour les élèves de 4,5 et 6^{ème} années du secondaire

A Libramont: le 16/3 toute la journée: magie de l'imagerie: apport de
l'imagerie médicale à la connaissance du cerveau

Conférence de Alain Hubert

Thème : la neuroscience

Jeudi 16 mars à 20H
à la Maison de la Culture à Arlon
(P.A.F. 5 €)

Cordiale invitation à tous

Conférence de Gaëtan Garraux

Thème : la neurologie

En soirée dans la semaine du 20 février

Informations : www.hers.be

HERS – Département technique (ISI)

Chemin de Weyler, 2 – 6700 Arlon Tél. : 063 23 00 00